



Présents : Jean Pierre Holvoet, Éric Lefebvre, Annick Menier, José Prévôt, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron.  
Éric Alexis (DTN)

### Ordre du jour de la réunion

- |   |  |
|---|--|
| 1 Les Gaz de Schiste  | 16 Lancement des appels à projets de la Stratégie nationale pour la biodiversité |
| 2 Gestion informatique  | 17 Candidatures pour les distinctions honorifiques et médailles JS               |
| 3 Les nouvelles cartes d'adhésion fédérale  | 18 Tables rondes : Situation du bénévolat dans le domaine de la sécurité civile  |
| 4 Point sur les publications fédérales  | 19 La convention PETZL   |
| 5 Articles dans Spelunca  | 20 Le prix Hammel  |
| 6 Gestion des salariés  | 21 Information sur le DE spéléo  |
| 7 Aménagements des locaux du siège  | 22 Le logiciel « KARSTEAU »  |
| 8 Cavités artificielles, gestion des effondrements  | 23 Informations secours  |
| 9 Le groupe de travail « convention »   | 24 les secours en plongée  |
| 10 Assemblée générale 2012  | 25 Commission communication  |
| 11 Modification du règlement Intérieur du SSF   | 26 2 <sup>ème</sup> réunion interfédérale  |
| 12 Modification du règlement disciplinaire  | 27 Questions diverses  |
| 13 ANECAT   |  |
| 14 Dossiers juridiques  |  |
| 15 Courrier de la FFCAM 7 <sup>ème</sup> Opération « Que ma montagne est belle. Sols et sous-sols » |  |

## 1. Les Gaz de Schiste

Au cours de l'Assemblée Générale à Toulouse, les grands électeurs ont voté une motion présentée par la région Midi-Pyrénées. Pour répondre aux vœux de l'Assemblée Générale, un courrier est préparé en cours de séance pour accompagner la motion. Un listing des représentants de l'Assemblée Nationale, du Sénat et des ministères concernés (Sports, MEDDLT, la délégation de l'industrie et le ministère des finances) a été réalisé par le secrétariat.

## 2. Gestion informatique

### Site fédéral

Présentation du nouveau site et validation de sa maquette qui sera présentée au comité directeur d'octobre. (H. Vaumoron demande de changer le terme « actus » par le mot « actualités ».)

### Gestion des adhérents

Le dossier est prêt sous réserve du montant de la prime d'assurance. L. Tanguille demande à l'assureur AXA de justifier la demande d'augmentation au regard de la sinistralité.

### Gestion des coupons

Il faut permettre les prélèvements à 15 jours, fin de mois et au milieu du mois afin d'éviter de multiples saisies au siège. La question de prélever le cumul des achats par période doit être étudiée par E. Alexis avec le développeur du logiciel.

Réponse à la note de synthèse de Dominique Lasserre au sujet de la mise en place du logiciel. E. Lefebvre précise qu'il n'est pas prévu de faire du pré-paiement afin d'éviter la multiplication des opérations comptables.

L'outil permettant l'achat des coupons d'initiation est baptisé « AVEN ».

### Gestion des listes

En l'absence de L. Mangel la modération des listes sous sa gestion n'est pas possible. Le bureau ne peut pas agir s'il y a nécessité de résoudre un problème.

E. Alexis fera des recherches auprès de quelques informaticiens fédérés pour une participation bénévole pendant les congés de L. Mangel.

### **Listes « internet »**

Elles sont à mettre à jour avec L. Mangel. C'est en cours.

### **Vote des Grands électeurs par internet**

Pendant l'absence de L. Mangel, il n'est pas possible d'intervenir pour répondre à une demande de renvoi de message d'appel à voter. Certains grands électeurs n'ayant pas réussi à utiliser le logiciel de vote, il a fallu qu'H. Vaumoron trouve un substitut pour qu'ils expriment leur vote.

## **3. Les nouvelles cartes d'adhésion fédérale**

Présentation du nouveau modèle qui intègre la nouvelle charte graphique.

## **4. Point sur les publications fédérales**

### **Le livret secours en milieu isolé**

J.-P. Holvoet fait un historique du projet complété par A. Menier.

Il reste la question du titre du livret et de la présentation graphique de la couverture dans son ensemble.

La question de la distribution est posée :

- téléchargeable, donc gratuit,
- publication hydrofuge.
- Quel financement

La Direction Nationale canyon propose de vendre le livret à prix coûtant et qu'il soit téléchargeable sur le site de la Fédération.

Les deux commissions (CoMed & CoCanyon) doivent retravailler le dossier, forme et titre de l'ouvrage, budget et distribution à définir, pour qu'il soit présenté et validé au Comité Directeur d'octobre.

Le bureau donne un avis favorable à ce projet qui s'inscrit dans les objectifs fédéraux visant à l'amélioration de la pratique des différentes activités.

### **La lettre de l'Elu**

Inventaire des articles : les conventions « Grenelle » et CREPS, les Comptes rendus de bureau.

La prochaine sera consacrée à l'appel de candidature pour l'année 2012.

### **Le calendrier des stages**

Les réunions administratives des trois commissions ont eu lieu en septembre. Le calendrier sera mis au point lors des Journées d'Etude inter-commissions le 19 novembre. Il sera généré sur le site internet ce qui permettra à l'imprimeur « GAP Edition » de faire le document en cahier central détachable de Spelunca. Le format A4 est à confirmer par les commissions concernées.

## **5. Articles dans Spelunca**

### **Pour le numéro 124**

Articles prévisibles :

- un article sur la charte graphique et les produits fédéraux,
- un article sur le logiciel « KARSTEAU »,
- un article sur l'appel de candidatures pour l'Assemblée Générale de l'année 2012,
- un article sur la charte d'engagement des candidats,
- Prévoir une présentation sur la rénovation du siège,
- Le bilan de notre participation au salon du sport,
- Un article sur la signature des conventions « Grenelle » et le partenariat avec la société « PETZL DISTRIBUTION ».

### **Pour le numéro 125**

Articles prévisibles :

- Le Cinquantenaire de la F.F.S en 2013,
- un article sur l'expédition à Cuba,

Prévoir les éditoriaux

Pour le n°124, un éditorial sur la modification du fonctionnement fédéral et pour présenter la complexité de l'avenir.

Pour le n°125, un éditorial sur le bilan de l'Olympiade.

## **6. Gestion des salariés**

### **Répartition des charges**

Il faut valider les fiches de postes réalisées par E. Alexis

La mise en place d'un groupe permettant de suppléer aux absences de L. Mangel, impose de faire un état des tâches qui peuvent être prises en charge par les salariés ou par des fédérés spécialisés avec la rédaction de procédures pour les différentes requêtes.

## **Procédure de licenciement en cours**

Il est nécessaire de répondre au rapport du conseiller et il faut prendre contact avec la salariée pour demander des précisions

## **Recrutement du comptable**

Suite à la demande de départ à la retraite de Georges Mercier, un recrutement a été réalisé et sera mené à son terme avant la fin du mois.

Au cours du prochain Comité Directeur, il faudra organiser un pôt de l'amitié pour le départ en retraite de Georges Mercier et solliciter le Comité directeur élargi.

## **7. Aménagements des locaux du siège**

E. Alexis fait le point des devis réceptionnés pour les travaux.

E. Lefebvre prépare le plan de financement et L. Tanguille présentera une note explicative du projet au Comité directeur d'octobre.

## **8. Cavités artificielles, gestion des effondrements**

J.-P. Holvoet a eu un contact avec des minéralogistes suite à l'intervention de François Marchand auprès des associations de minéralogistes. Par ailleurs, la DRAC Midi-Pyrénées fait état des difficultés relationnelles avec les archéologues miniers suite à un message de F. Marchand.

On demandera à F. Marchand de participer au Comité directeur.

H. Vaumoron présente la demande du ministère de l'environnement pour mettre en place un plan de prévention des risques d'effondrements que lui a transmis F. Marchand. Suite à la sollicitation du MEDDTL dans le cadre du CNPS, la Co Scientifique et C. Lagache ont pris en charge le dossier sans que le groupe de travail des cavités artificielles soit mis au courant.

La Co Scientifique et C. Lagache rempliront le questionnaire qui sera validé par le bureau avant envoi au ministère. Le questionnaire sera transmis au Comité directeur dès qu'il sera rempli.

## **9. Le groupe de travail « convention »**

H. Vaumoron présente le projet de la convention type d'accès. Les questions du bureau nécessitent que le groupe de travail apporte des précisions sur la portée de cette convention.

En effet la convention ainsi rédigée fait émerger 3 types de risque :

- 1- la création de plusieurs conventions sur un même site, avec un même propriétaire, et un traitement différencié.
- 2- mis en place de convention d'exclusivité, négocié par un professionnel ou une fédération ou un club étranger peu attaché à l'intérêt général.
- 3- Le risque institutionnel : Dégradation de nos relations avec une Fédération étrangère et le SNPSC

Questions :

- 1- voir si on ne peut pas conventionner l'accès sans transfert de responsabilités, donc sans engager l'assurance, mais en s'engageant simplement sur l'adoption d'un comportement respectueux de la propriété.
- 2- définir précisément le périmètre de responsabilité du transfert de gardiennage de site.
- 3- Est-ce que le transfert englobe l'entretien de l'équipement du site ? Donc qu'elles sont les responsabilités afférentes, quelle assurance s'applique ?

Il est demandé de produire le compte rendu de la réunion avec maître Martine Cantaloup.

La convention type sera mise en débat au sein du comité directeur pour son approbation en séance d'octobre.

### **Réponse à la demande de Didier Cailhol :**

Le Bureau considère que les travaux de documentation préalable à des travaux réalisés par des entreprises privées ou des collectivités, engagés par des structures déconcentrées de la FFS ou des membres de la FFS, sont compatibles avec un positionnement de la Fédération d'expert du milieu souterrain. En effet, la Fédération peut être amenée à intervenir pour le compte de l'administration au titre de la mise en œuvre de mesures compensatoires qui découleraient de travaux engagés sur le karst, ce qui n'est pas contradictoire avec les travaux de documentation.

Ces interventions ne doivent en aucun cas susciter de la part du donneur d'ordre, l'engagement d'une responsabilité professionnelle ou d'une modification sur le contrat d'assurance qui engagerait une augmentation de la prime d'assurance.

*Vote du bureau : 5 oui, 1 abstention*

### **Dossier VINCI /CSR Poitou-Charentes**

Le CSR demande la participation de la DTN et de Dominique Lasserre à une réunion avec la société « Vinci Construction Terrassement » afin de mettre au point une nouvelle convention. D. Lasserre ne sera pas disponible, Claire Lagache aura pour seule mission de prendre en note les demandes afin de clarifier la situation et normaliser la participation de la région.

Le bureau rappelle que la convention signée est caduque du fait que l'assureur AXA ne fournira pas d'attestation d'assurance.

### **Règlement de gestion des conventions**

L'Assemblée Générale de la FFS a demandé un règlement pour la gestion des conventions. Le groupe convention a fait une première version qui va être transmis au Comité directeur pour approbation à sa prochaine réunion.

## **10. Assemblée générale 2012**

### **Matériel de vote électronique**

Jean Pouyé a demandé des devis pour qu'ils soient présentés au Comité directeur d'octobre.

### **Lieu et matériels**

L'Assemblée Générale 2012 aura lieu à la Maison régionale des sports de Lorraine, 13 rue Jean Moulin à Tomblaine (banlieue Est de Nancy).

- L'Assemblée Générale proprement dite se tiendra dans l'amphithéâtre (208 places) sonorisé, avec un accès internet pour le PC de pilotage de l'AG, un grand écran mural pour les participants, des écrans individuels et micros pour le Bureau, un enregistrement numérique des débats, et des micros portatifs pour la salle
- Pour les réunions du Comité directeur, une salle de 40 places sera utilisée avec accès internet pour le PC de pilotage, 2 grands écrans pour les participants, et une sonorisation.
- Pour les autres réunions, d'autres salles seront à notre disposition.

### **Enregistrement non autorisé**

H. Vaumoron enverra un courrier à Eric Sanson pour lui rappeler qu'il n'était pas autorisé à enregistrer les débats de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général rappellera à l'ouverture de l'Assemblée générale que les enregistrements individuels ne sont pas autorisés.

### **Appel de candidatures**

Il faut prévoir un débat et un vote pour la charte du candidat au prochain Comité directeur.

## **11. Modification du règlement Intérieur du SSF**

Le Conseil Technique du SSF examine ce point lors de sa réunion du 24 septembre. Le projet sera ensuite soumis au Comité directeur d'octobre.

## **12. Modification du règlement disciplinaire**

Un examen des demandes de modifications de règlement disciplinaire faites par F. Marchand est à réaliser.

Ces questions sont à traitées par la Co Statuts et les organes disciplinaires, H. Vaumoron transmettra la demande du bureau aux personnes concernées.

Le DTN soumettra le nouveau règlement disciplinaire au ministère lorsqu'il sera modifié.

## **13. ANECAT**

### **Congrès annuel**

Les différentes collaborations évoquées avec l'ANECAT, n'ont pu aboutir. Aussi, cette année, la FFS ne sera pas représentée à son l'Assemblée générale. A. Menier prendra contact avec Laurent Garnier pour expliquer la position fédérale qui consiste à marquer auprès de l'ANECAT les doutes sur la capacité de l'association à engager réellement des actions de partenariat avec la FFS.

### **Le dossier Padirac**

Le dossier n'a pas avancé. Le bureau est en attente des conclusions sur la dernière pollution dans Padirac que Guy Bariviera doit transmettre. José Prévôt doit le relancer et il prendra contact avec C. Lagache.

## **14. Dossiers juridiques**

### **Club de Saint-Pons :**

Suite aux conclusions du médiateur, L. Tanguille va demander au Comité directeur d'engager une procédure pour le conseil de discipline.

### **Secours de la Grotte exurgence des Fontanilles (Hérault) suite et décisions :**

Une audience est prévue le 23 septembre pour un jugement en appel sur cette affaire, l'avocat sollicité pour représenter le CDS et la FFS a produit une note d'honoraires.

Après une réunion téléphonique entre Dominique Beau, Bernard Tourte, E. Alexis et L. Tanguille, une demande de précision devra être faite auprès de l'avocat au sujet du montant des honoraires demandés.

## **15. Courrier de la FFCAM 7<sup>ème</sup> Opération « Que ma montagne est belle. Sols et sous-sols »**

L'information est partie en direction des clubs. Faire un rappel et demander quels sont les clubs qui participeront à cette manifestation.

## **16. Lancement des appels à projets de la Stratégie nationale pour la biodiversité**

Une demande de précisions est faite auprès des Co Scientifique et Environnement.

## **17. Candidatures pour les distinctions honorifiques et médailles JS**

### **Définition des critères de sélection :**

A. Menier doit relancer le groupe de travail pour que des critères de sélection soient proposés au Comité directeur d'octobre.

## **18. Tables rondes : Situation du bénévolat dans le domaine de la sécurité civile**

Le 21 juillet, l'Inspection générale de l'administration, à la demande du ministre de l'intérieur, a écrit aux associations de la sécurité civile pour les inviter à débattre librement, des enjeux du bénévolat dans la sécurité civile, sous la forme de tables rondes.

Ces tables rondes sont programmées le 15, 29 septembre et le 6 octobre.

Notre commission Secours, le SSF y participe. Au cours de la réunion d'octobre du Comité directeur D. Beau présentera les grandes lignes des discussions qui auront animées ces tables rondes.

## **19. La convention PETZL**

Après examen, les nouvelles propositions financières des prêts et des dons faites par la société PETZL DISTRIBUTION sont acceptées par le bureau. La convention sera revue et transmise au Comité directeur.

## **20. Le prix Hammel**

Il faut prévoir le financement du prix « Hammel européen » pour le 45<sup>ème</sup> congrès à Millau en 2013, avec revalorisation d'un montant permettant d'illustrer l'événement, à hauteur de 2 000 euros.

## **21. Information sur le DE spéléo**

J.-P. Holvoet fait le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du 14 septembre. L'objectif du ministère est de passer en CPC en décembre 2011. La Fédération souhaite plutôt définir les fiches d'activités avant passage en CPC et validation.

En attente de retour d'une nouvelle mouture de la part du ministère.

Concernant les prérogatives des DE pour la via ferrata ce point est reporté à la définition de la via ferrata par la commission AFNOR à laquelle la FFS participe. Dans l'attente du résultat, il subsiste un flou artistique...

Le SNPSC a indiqué au cours de cette réunion qu'il était favorable à l'obtention de l'UC3 pour les moniteurs de la FFS (certification) .Ce point sera validé par le ministère en octobre après analyse du référentiel moniteur. Par contre, Il n'a pas soutenu la demande de la FFS de dispenser les moniteurs fédéraux de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

## **22. Le logiciel « Karsteau »**

### **Demande de financement :**

Le bureau est d'accord sur le principe d'une participation financière de la FFS.

E. Lefebvre propose de lier la participation de la FFS sur une durée plus longue. Il prend contact avec Joël Roy afin de lui soumettre cette proposition qui ensuite sera reprise dans la proposition du prévisionnel 2012 à présenter au Comité directeur d'octobre.

La Commission « Karsteau » du CSR Aquitaine a adopté un règlement intérieur ainsi qu'une convention avec les développeurs du logiciel.

## **23. Informations secours**

Modalité de suivi : le Bureau fait remarquer que depuis début 2011, une dégradation dans l'efficacité de la transmission de l'information lors du déclenchement des secours. Le bureau est informé plusieurs heures après l'engagement des opérations. H. Vaumoron doit rappeler à la commission de suivre la procédure.

## **24. les secours en plongée**

La Co Plongée fait remonter les informations émanant de la FFESSM sur la revendication de leurs plongeurs de demander un agrément « Secours » à la Direction de la sécurité civile. L. Tanguille contacte le Président de la FFESSM pour éclaircir ce point.

## **25. Commission communication**

La charte graphique pour les publications est en cours, une première proposition pour les publications sera présentée d'ici la fin de l'année.

## **26. 2<sup>ème</sup> réunion interfédérale**

Par un courrier du 1<sup>er</sup> août 2011 de la FFE-CNTE, nous sommes invités à participer à une nouvelle réunion d'échanges sur les thèmes suivants :

- la mise en place d'un observatoire commun sur l'accessibilité aux sites de pratique
- la mise en place d'un événement multi-activités ou pour la préservation de l'environnement.
- la rédaction d'une charte du pratiquant de sport de nature
- la possibilité de mettre en oeuvre des accords interfédéraux

Notre CTN, Claire Lagache y participe pour représenter notre Fédération.

## **27. Questions diverses**

### **Le 8<sup>ème</sup> RIF du canyon 2011 Pays des Ecrins (Rassemblement InterFédéral de canyoning)**

Il a réuni plus de 300 personnes. Une réunion de la CCI nationale et des CCI départementales a permis de jeter les bases de la création d'une CCI

départementale dans le département des Hautes Alpes.

J.-P. Holvoet présente au bureau des faits qui ont eu lieu au cours de cette manifestation :

Deux instructeurs stagiaires ont fait un canyon interdit (risque des délestages d'eau). La DN de l'EFC souhaite marquer le coup, car cela concerne des personnes qui seront des futurs formateurs de la FFS, plusieurs hypothèses sont envisageables. J.-P. Holvoet travaille avec la DN de l'EFC sur la suite à donner.

#### **Délégation canyon**

Il est indispensable de préparer le dossier et les contacts avec les partenaires concernés.

#### **Participation au salon des sports à Paris**

E. Lefebvre donne son accord pour engager les dépenses concernant cette action qui se déroulera les 18, 19 et 20 novembre 2011.

#### **Convention RES :**

La DTN produit les éléments de précisions demandées par des membres du comité directeur. Le ministère a accepté de modifier certains articles de la convention. H. Vaumoron envoie la note aux membres du Comité directeur. Le vote est suspendu jusqu'au Comité directeur d'octobre.